

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA25 020 à OCA25 024 – Résolution CA25 09 0092 / Dossier 1253060007

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- -Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);
- -Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);
- -Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°)
- -Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);
- -Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal, le 11 avril 2025.

Le secrétaire d'arrondissement, Chantal Châteauvert